

*Caisse Régionale  
de Crédit Agricole Mutuel  
de l'ANJOU ET DU MAINE*

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le  
31 décembre 2010

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## RAPPORT FINANCIER 2010 – ANJOU-MAINE

CAISSE REGIONALE  
DE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL  
DE L'ANJOU ET DU  
MAINE

Exercice clos le  
31 décembre 2010

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

#### Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration dans sa séance du 22 janvier 2010.

#### *Protocole d'accord pour la création en commun d'un système d'information*

Le protocole d'accord pour la création en commun d'un système d'information orienté client et distribution unique pour les Caisses régionales de Crédit Agricole (NICE) a été signé les 16, 17 et 18 février par l'ensemble des Directeurs généraux des 39 Caisses régionales et des 6 GIE dont le GIE ATLANTICA. Monsieur Bruno de LAAGE était à cette date Directeur général de la Caisse et administrateur du GIE.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

#### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### *Refinancement de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française)*

Signature de deux conventions le 7 novembre 2008 dans le cadre de la participation de la Caisse régionale aux refinancements accordés par la SRAEC (Société de Refinancement de l'Activité des Etablissements de Crédits) rebaptisée SFEF (Société de Financement de l'Economie Française). Monsieur Bruno de LAAGE, Directeur Général de la Caisse régionale jusqu'au 31 mars 2010, était à cette date administrateur de Crédit Agricole SA.

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2010 par votre Caisse s'élèvent à 603 352 055 € au titre des ressources qui lui ont été octroyées et 925 642 984 € au titre des garanties financières qu'elle a mobilisées. Votre Caisse Régionale a enregistré une charge hors taxe de 10 842 638 € sur l'exercice 2010.

## RAPPORT FINANCIER 2010 – ANJOU-MAINE

CAISSE REGIONALE  
DE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL  
DE L'ANJOU ET DU  
MAINE

Exercice clos le  
31 décembre 2010

### *Pacte de gouvernance « Covered Bonds »*

Conclusion d'un pacte de gouvernance dans le cadre du programme d'émission d'obligations sécurisées « Covered Bonds ».

Le pacte de gouvernance a été conclu entre le Crédit Agricole S.A. (CASA) et les Caisses Régionales le 21 novembre 2007. Il définit les règles de fonctionnement entre les parties dans les relations qu'elles vont instaurer avec la société Crédit Agricole Covered Bonds. Monsieur Bruno de LAAGE était jusqu'au 31 mars 2010, Directeur Général de la Caisse régionale et administrateur de Crédit Agricole SA.

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2010 par votre Caisse s'élèvent à 204 376 941 € au titre des ressources qui lui ont été octroyées et 252 530 131 € au titre des garanties financières qu'elle a mobilisées. Votre Caisse Régionale a enregistré une charge hors taxe de 2 589 036 € sur l'exercice 2010.

*Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 3 mars 2011,*

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG ET AUTRES**



**Philippe Fourquet**

**MAZARS**



**Max Dongar**